

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR**  
*une demande de crédit d'investissement de fr. 200'000.- pour le rachat de la moitié des parts de la société Implenla Développement AG dans la copropriété du PST (Parc scientifique et technologique)*

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La copropriété du PST est actuellement composée de :

➤ L'Etat de Vaud, pour	23'345 parts	4,86%
➤ Commune d'Yverdon-les-Bains, pour	235'459 parts	49,00%
➤ L'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels, pour	216'774 parts	45,11%
➤ Implenla Développement AG, Implenla Développement SA et Implenla Développement Dietlikon, pour	4'950 parts	1,03%
	<u>480'528 parts</u>	<u>100,00%</u>

Cette dernière copropriétaire, qui a repris les activités de l'entreprise Zschokke, souhaite se retirer de la copropriété et a offert ses parts à la vente aux autres copropriétaires.

L'estimation de la valeur des parts en cause s'établit à fr. 400'000.-.

La Commune d'Yverdon-les-Bains et l'ECA ont convenu de s'en porter acquéreurs, chacun pour la moitié.

Une promesse d'achat-vente réservant l'accord du Conseil communal a été signée à cet effet.

Après cette reprise, la répartition des parts de copropriété sera la suivante :

➤ L'Etat de Vaud, pour	23'345 parts	4,86%
➤ Commune d'Yverdon-les-Bains, pour	237'934 parts	49,52%
➤ L'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels, pour	219'249 parts	45,62%
	<u>480'528 parts</u>	<u>100,00%</u>

La copropriété est, à ce jour, encore propriétaire des parcelles suivantes dans le périmètre du PST :

➤ N° 3016	275'321 m <sup>2</sup>
➤ N° 5302	34'762 m <sup>2</sup>
➤ N° 5303	8'861 m <sup>2</sup>

La Commune et l'ECA sont encore copropriétaires dans ce périmètre de la parcelle n° 3013, de 12'814 m<sup>2</sup>, à raison de 4'786 parts pour la Commune et 8'028 parts pour l'ECA.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à acquérir, au nom de la Commune, la moitié des parts de copropriété détenues par Implenja Développement AG, Implenja Development SA et Implenja Development Dietlikon dans la copropriété du PST soit 2'475 parts sur les 480'528 que compte en tout cette copropriété.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 200'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte 5304 « PST Rachats parts Implenja ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

R. Jaquier

S. Lacoste

Annexe : - plan

Délégué de la Municipalité : M. le Syndic

Parcelles du périmètre du PST :

Parcelle n°	Surface m <sup>2</sup>	Propriétaire
238	73'623	Pellaux Jacques
3012	26'370	Pellaux Jacques
3013	12'814	ECA et Commune d'Yverdon-les-Bains
3016	275'321	Copropriété PST (Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud, Etat de Vaud, Implenia Development AG, Yverdon-les-Bains la Commune)
4345	8'813	ECA
5098	11'494	Galilée 2 S.A.
5102	1'505	Hitech Drive S.A.
5228	1'258	ID Informatique & Développement Nouvelles Technologies S.A.
5231	6'372	Lamina Technologies S.A.
5234	24'068	SAM, Swiss Advanced Materials S.A.
5235	8'351	Herren Frères et Cie
5285	3'844	ECA
5294	1'500	MimaVision S.A.
5295	1'581	ID Informatique & Développement Nouvelles Technologies S.A.
5296	1'480	RMG Commercial S.A.
5302	34'762	Copropriété PST
5303	8'661	Copropriété PST
5304	10'654	Lamina Technologies S.A.
5361	12'921	Herren Frères et Cie
5406	6'827	ECA
5407	2'791	ECA
5408	5'612	Galilée 2 S.A.
5423	22'000	Meigerhorn Espace Sàrl